

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.233

Espace Carat :
Ludopark :
approbation du
règlement intérieur,
tarifs et conventions
de partenariat

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, François ELIE

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.233**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Madame FOSTAN**

**ESPACE CARAT : LUDOPARK : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR, TARIFS ET
CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Par délibération n°233 du 17 octobre 2013, le Conseil Communautaire a décidé de retenir la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion du parc des expositions et des manifestations.

Par délibération n°268 du 13 décembre 2013, une régie à autonomie financière a été créée afin d'assurer à compter du 1er janvier 2014, l'exploitation de cet équipement par le GrandAngoulême.

Par délibération n° 187 du 20 juin 2014, le conseil communautaire a décidé d'autoriser le maintien de la manifestation "LUDOPARK" en décembre 2014.

En effet, depuis 5 ans, en partenariat avec les Sociétés Passion Jeux et Charente Expo, une manifestation dénommée "LUDOPARK" est organisée à l'Espace Carat. Il s'agit d'un parc d'attractions avec structures gonflables et animations qui a accueilli 9600 visiteurs en 2014.

En 2015, l'Espace Carat organisera LUDOPARK du 19 au 21 décembre et du 26 au 29 décembre pour le public

Pour ce faire, un règlement intérieur à été rédigé afin de définir les modalités d'occupation pour les partenaires et les prestataires de service selon les conventions-types annexées :

- la convention-type de partenariat qui met en place une participation par laquelle une entité privée ou publique participe à la manifestation tout en lui apportant son soutien (financier ou en nature)
- la convention-type de prestations de service qui est mise en place dans le cadre d'une location de matériels ou de prestations de services après consultation de différents prestataires.

Par ailleurs, afin de permettre l'organisation de LUDOPARK dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'approuver les tarifs d'entrées du public, des comités d'entreprise et groupes figurant dans le règlement.

De plus, une convention de partenariat entre le GrandAngoulême, les Sociétés Passion Jeux et Charente Expo a pour objet de déterminer les modalités administratives, techniques et financières de la manifestation.

Enfin, il est proposé d'attribuer des entrées gratuites, dans la limite de 500 places maximum, selon la répartition suivante :

- comités d'entreprise : 1 billet gratuit pour 20 billets achetés
- centre de loisirs : 1 billet gratuit/accompagnateur
- partenaires de la manifestation

.../...

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 27 mai 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 10 juin 2015

Je vous propose :

D'AUTORISER le maintien de la manifestation LUDOPARK qui se déroulera du 19 au 21 décembre et du 26 au 29 décembre 2015.

D'APPROUVER le règlement intérieur de la manifestation LUDOPARK, la grille tarifaire ainsi que les conventions-types.

D'APPROUVER la convention de partenariat entre le GrandAngoulême, les sociétés Passion Jeux et Charente Expo

D'APPROUVER la dotation et la répartition de 500 entrées gratuites.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Isabelle FOSTAN en sa qualité de 6ème Vice-Présidente en charge des affaires relevant de "la culture et des équipements culturels" à signer les conventions à intervenir.

D'IMPUTER les recettes et les dépenses au budget annexe de l'Espace Carat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 09 juillet 2015